

CONSEIL COMMUNAL 4 COMPOSTELLE-LE BIJOU- RABA-THOUARS

COMPTE-RENDU DE LA REUNION RESTREINTE EN VISIO-CONFERENCE DU 10 NOVEMBRE 2020

M. ERCHOUK, Président du Conseil Communal ouvre la séance en accueillant les Conseillers Communaux qui sont aujourd'hui au complet puisque sont présents les membres du collège des Forces Vives.

Comme tous il regrette que cette réunion ne se tienne pas en présentiel en raison du nouveau confinement, mais la visioconférence permet de poursuivre ses activités sous ce format.

La réunion de ce jour a pour objet de permettre aux représentants du collège des Forces Vives de se présenter. Il est constitué d'un représentant de :

- L'association Espoir pour Tous ;
- L'association l'Abeille Talençaise ;
- L'association Rock et Chanson ;
- Les UST représentées par l'UST JUDO ;
- Le centre Ludiloisirs ;
- Le Centre Social Mix Cité ;
- Le Centre Animation Jeunesse ;
- L'association Familiale de Talence ;
- Les bailleurs sociaux représentés par CDC Habitat.

Le représentant de l'association Les Jardins de Raba est excusé. Il n'a pu se connecter à la réunion.

Le Conseil doit à présent désigner le co-président, qui pour respecter les règles de parité, doit être une femme. Il sera ensuite proposé de constituer le Bureau ; celui-ci est doit être composé d'un représentant du collège des personnalités désignées, d'un représentant du collège habitant et d'un représentant du collège des forces vives.

Ainsi, après échanges entre les Conseillers, Mme TOUPANCE est désignée co-présidente et le bureau est constitué de :

- Monsieur GORSE (collège personnalité désignée) ;
- Monsieur FARGUES (collège habitants) ;
- Le représentant de l'association Espoir pour Tous.

Concernant le Règlement Intérieur du Conseil, M. ERCHOUK avait envisagé de le co-construire avec les Conseillers en réunion. Cependant les consignes de confinement nous obligent à nous organiser différemment.

Aussi, il est convenu que chaque Conseiller propose les dispositions qu'il souhaite intégrer dans ce document en se basant sur le Règlement du précédent Conseil Communal. Le service Participation Citoyenne centralisera les retours et les diffusera aux autres Conseillers.

Le document devra être approuvé lors de la prochaine séance.

Enfin il est convenu par l'ensemble des Conseillers qu'il serait judicieux dans l'avenir de faciliter les échanges par courriel entre Conseillers. Afin de respecter les dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) les services de la Ville ne sont pas autorisés à communiquer les coordonnées des Conseillers sans leur accord.

C'est pour cette raison qu'ils vont recevoir prochainement une attestation qu'ils devront compléter s'ils souhaitent autoriser cette diffusion uniquement aux autres Conseillers.

M. ERCHOUK soumet le principe que les membres du Conseil puissent proposer des sujets à aborder et à inscrire à l'ordre du jour des séances du Conseil Communal. L'idée est de donner plus de place à la parole des habitants dans cette instance.

De même les associations sont les bienvenues pour venir se présenter, demander un soutien pour la réalisation d'un projet ou partager leur expérience.

Le Conseil Communal doit être un lieu ressource, d'échange et de partage. Les Conseillers approuvent à l'unanimité.

Dans cet esprit de partage, le Conseil Communal soutient depuis des années le projet de Fête de fin d'année sur le quartier de Thouars. Il est organisé par un collectif d'associations et rassemble un large public. Il est un des moments attendus par les habitants du quartier.

Or cette année, compte tenu du contexte sanitaire, la question de son maintien se pose. Après débat, il apparaît que les Conseillers souhaitent qu'un programme « minimum » soit réfléchi. Il pourrait y avoir 2 variantes :

- La première qui tiendrait compte d'un contexte « contraint » qui n'offrirait qu'un goûter en extérieur avec les enfants ;
- La seconde, dans l'éventualité d'une situation plus favorable, ouverte à un public plus large, mais dans des conditions sanitaires strictes.

Le service cohésion sociale/politique de la Ville prépare un programme pour les 2 éventualités.

La décision sera prise lors de la prochaine séance du Conseil qui aura lieu début décembre.

Il est également validé le principe que le service cohésion sociale de la Ville soit invité aux réunions du Conseil Communal. Il fera notamment le lien avec les activités du Conseil Citoyen.

La séance est levée à 19H45.